

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **PRIMMODEV**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: AVENUE JEAN MERMOZ

N°: 1

Boîte: 4

Code postal: 6041

Commune: Gosselies

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Mons-Charleroi, division Charleroi

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0882.789.674

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

27-07-2006

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

13-04-2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-10-2015

au

31-03-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

au

30-09-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.2, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.2, C 5.3.3, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.4.1, C 5.4.2, C 5.4.3, C 5.5.1, C 5.5.2, C 5.6, C 5.8, C 5.11, C 5.13, C 5.16, C 5.17.1, C 5.17.2, C 6, C 8, C 9

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

VANDEN BROECKE Stéphanie

Avenue Jean Mermoz 1/4
6041 Gosselies
BELGIQUE

Début de mandat: 17-03-2015

Fin de mandat: 13-12-2019

Administrateur

DELVAUX Michèle

Avenue Jean Mermoz 1/4
6041 Gosselies
BELGIQUE

Début de mandat: 17-03-2015

Fin de mandat: 13-12-2019

Administrateur

SOMABRI

BE 0467.268.794

Avenue des Hanneçons 47
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 17-03-2015

Fin de mandat: 13-12-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

BRISACK Marc

Avenue des Hanneçons 47
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

CHRISTOPHE REMON & CO (b00611)

BE 0877.204.454

AVENUE CARDINAL MERCIER 13

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2014

Fin de mandat: 09-12-2016

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

REMON Christophe (a01787)

reviseur d'entreprises

Avenue Cardinal Mercier 13

5000 Namur

BELGIQUE

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>10.038.947</u>	<u>10.021.415</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	<u>10.038.947</u>	<u>10.021.415</u>
Terrains et constructions		22	9.646.946	9.893.132
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	392.001	128.284
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28		
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>165.508</u>	<u>336.747</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>101.338</u>	<u>170.162</u>
Créances commerciales		40	101.338	169.897
Autres créances		41		265
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>53.786</u>	<u>155.156</u>
Comptes de régularisation	5.6	490/1	<u>10.384</u>	<u>11.429</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>10.204.455</u>	<u>10.358.162</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>-885.783</u>	<u>-1.027.218</u>
Capital	5.7	10	2.263.000	63.000
Capital souscrit		100	2.263.000	63.000
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-3.148.783	-1.090.218
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>11.090.238</u>	<u>11.385.381</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	8.300.147	10.796.246
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	8.300.147	10.796.246
Dettes à un an au plus	5.9	42/48	2.694.675	488.746
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	181.229	367.147
Fournisseurs		440/4	181.229	367.147
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	2.458.631	27.698
Impôts		450/3	2.458.631	27.698
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	54.814	93.901
Comptes de régularisation	5.9	492/3	95.416	100.389
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>10.204.455</u>	<u>10.358.162</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	993.791	1.464.877
Chiffre d'affaires	5.10	70	992.621	1.441.745
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	1.170	23.133
Coût des ventes et des prestations		60/64	551.350	877.271
Approvisionnements et marchandises		60		750
Achats		600/8		750
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	278.025	307.540
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	251.399	377.889
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	21.926	191.092
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	442.441	587.606
Produits financiers		75	0	7.952
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		7.862
Autres produits financiers	5.11	752/9	0	89
Charges financières	5.11	65	55.378	134.344
Charges des dettes		650	55.207	133.907
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	170	437
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	387.063	461.214
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	387.063	461.214
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	2.445.628	-265
Impôts		670/3	2.445.628	

Ann.

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		265
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-2.058.564	461.479
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.058.564	461.479

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-3.148.783	-1.090.218
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	-2.058.564	461.479
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-1.090.218	-1.551.697
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	-3.148.783	-1.090.218
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	10.929.010
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	6.408	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	10.935.418	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	1.035.878
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	251.399	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311	1.195	
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.288.472	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	9.646.946	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	129.479
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	262.522	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	392.001	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	1.195
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316	-1.195	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	392.001	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
100	2.263.000	63.000

Modifications au cours de l'exercice
Augmentation du capital

Codes	Montants	Nombre d'actions
	2.200.000	1.000
	2.263.000	7.300
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Représentation du capital
Catégories d'actions
Actions SDVN

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	8.300.147

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

8.300.147

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	2.458.631
450	
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	2.445.628
9135	2.445.628
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	82.075	71.903
9146	189.677	214.036
9147		
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	8.352.461	10.887.647
A plus d'un an	9361	8.297.647	10.793.746
A un an au plus	9371	54.814	93.901
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	54.814	93.901
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	2.294
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 12 septembre 1983 et sont précisées comme suit :

ACTIF

1° Frais d'établissement :

Les frais de constitution sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires. Ils sont amortis à 100 % durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2° Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires ou si elles ne peuvent pas être déterminées à la valeur du marché, à leur valeur d'usage.

Ne sont pas considérés comme immobilisations et seront donc pris en charge, les acquisitions de biens dont le prix est inférieur à 500€ TVAC (à déterminer) à l'exception du matériel informatique et audiovisuel et des licences informatiques qui seront portés directement à l'actif quel qu'en soit le montant. Le matériel informatique et audiovisuel relevant de ce qu'il est convenu d'appeler petits consommables, réparations et entretien sera pris en charge directement.

Pour les immobilisations dont la durée n'est pas limitée dans le temps, celles-ci ne seront pas amorties. Des réductions de valeur seront enregistrées en cas de moins-value ou dépréciation durable des immobilisations.

3° Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours englobent tous les frais relatifs à des travaux et des aménagements inachevés à la date de clôture, tous autres frais liés aux bâtiments tels que les frais d'expert et les frais relatifs aux projets immobiliers (expert, géomètre, architecte, etc.) et les frais financiers directement imputables au projet en cours. Les frais relatifs à la promotion du projet (publicité, film, banderole, plaquettes etc.) doivent être enregistrés en charges. Elles regroupent les immobilisations dont la réalisation est confiée à des tiers et celles qui sont réalisées par des services de l'entreprise pour son usage.

Ces travaux sont évalués au prix d'acquisition ou au coût de revient.

Les aménagements et les travaux en cours de clôture sur les biens loués et les projets immobiliers ne sont pas amortis selon les règles reprises ci-dessus.

Ces biens sont transférés en immobilisations corporelles et commencent à être amortis le premier jour du mois qui suit le jour où les revenus locatifs équivalent à 75 % du total des revenus locatifs prévus pour le site.

4° Amortissements :

Frais d'établissement: linéaire, prorata temporis l'année d'acquisition, à 100%
Immobilisations incorporelles: linéaire, prorata temporis l'année d'acquisition, à 33%
Logiciels informatiques: linéaire, prorata temporis l'année d'acquisition, à 100%
Matériel-Mobilier: linéaire, prorata temporis l'année d'acquisition, à 20%
Matériel informatique: linéaire, prorata temporis l'année d'acquisition, à 33%
Matériel roulant: linéaire, prorata temporis l'année d'acquisition, à 20%
Aménagements dans locaux loués: linéaire, prorata temporis l'année d'acquisition, à 10%
Constructions industrielles ou commerciales: linéaire, prorata temporis l'année d'acquisition, à 5%
Immobilisations en cours : NA

Les frais relatifs aux terrains, aux constructions et aux matériels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur en cas de moins-value durable seront actées sur les droits d'enregistrement, frais de constitution et frais connexes.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont appliqués lorsque la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation ou, pour les immeubles, la valeur vénale. Ces différences (pouvant provenir de modifications techniques, réglementaires ou économiques) sont éventuellement constatées lors de l'inventaire de fin d'année.

5° Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et peuvent faire l'objet de plus-values ou de réductions de valeur pour autant que cette correction ait un caractère permanent.

6° Créances à plus d'un an et à un an au plus :

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent. Une évaluation systématique est effectuée sur les créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur lorsque la valeur de récupération est inférieure à la valeur comptable. Celles-ci sont réalisées sur base des justificatifs transmis périodiquement par le service juridique (note juridique, tableur Excel avec les montants dus, etc.).

8° Valeurs disponibles :

Les placements sont portés au bilan au prix d'acquisition ou à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les avoirs à terme et les valeurs disponibles auprès d'institutions financières sont comptabilisées à la valeur nominale.

La comptabilisation des opérations financières est basée sur la date de l'extrait de compte.

Les titres en portefeuille sont valorisés à la valeur d'acquisition ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les dépôts en devises étrangères sont convertis en euros sur base du dernier cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

9° Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale et reprennent au bilan la partie imputable à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Le prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs est imputé en "charges à reporter".

Les "produits acquis" comprennent les prorata des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

PASSIF

1° Provisions :

Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Il s'agit essentiellement de provisions pour gros entretien ou grosses réparations, provisions pour litiges sociaux ou commerciaux etc.

2° Dettes à plus d'un an et à un an au plus :

Les dettes à plus d'un an sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque les intérêts sont compris conventionnellement dans la valeur nominale des dettes, les intérêts non échus doivent être enregistrés à l'actif en comptes de régularisation et les intérêts doivent être imputés annuellement prorata temporis au compte de résultats. L'ensemble de ces dettes doivent être justifiées par des conventions ou documents.

Les dettes à un an au plus sont reprises au bilan à la valeur nominale.

Annuellement, une évaluation systématique est faite de ces dettes en vue d'appliquer d'éventuelles corrections.

Les soldes débiteurs des fournisseurs sont transférés en fin de période à l'actif. Cette écriture est contre-passée au début de la période suivante.

Les dettes fiscales, salariales et sociales sont évaluées à leur valeur nominale.

Les provisions pour pécules, primes et gratifications au personnel sont constituées mensuellement sur base des rémunérations.

3° Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale.

Les "charges à imputer" comprennent les prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

Les "produits à reporter" regroupent les prorata de produits reçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur. Les subsides d'exploitation (produits) qui couvrent plusieurs exercices seront donc comptabilisés en produits à reporter pour la partie qui ne concerne pas l'exercice clôturé.

COMPTE DE RESULTATS

1° Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles ne sont utilisées que pour des opérations exceptionnelles c'est-à-dire inhabituelles et peu fréquentes. Des charges concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisées dans les charges courantes sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout-à-fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière.

Les moins-values sur réalisation d'actifs comme les amortissements et réductions de valeur exceptionnels sont considérés comme exceptionnel.

2° Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels ne sont utilisés que pour des opérations exceptionnelles c'est-à-dire inhabituelles et peu fréquentes. Des produits concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisés dans les produits courants sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout-à-fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière. Des reprises d'amortissements et de réductions de valeur comme des plus-values sur réalisations d'immobilisations sont considérées comme exceptionnelles.